

4- TARIFS AUTRES (hors taxes)

AUTRES REDEVANCES :

Les redevances suivantes s'appliquent sur l'ensemble du domaine public portuaire (commerce, pêche ou plaisance) dont la gestion a été déléguée par l'Autorité portuaire, la Région Occitanie/Pyrénées- Méditerranée, à l'Établissement Public Régional Port Sud de France.

Pour des activités ou événements occupant le domaine public portuaire sans relation directe avec les activités portuaires :

FRAIS DE GESTION DE DOSSIER :

nature	base de calcul	Client
FORFAIT ⁽¹⁾	Par dossier	304,50 €

⁽¹⁾ incluant, entre autres, le traitement de la demande, le repérage, la rédaction de la convention, le suivi de dossier, la gestion des accès, la facturation... etc.

TERRE-PLEIN, PONTON OU PLAN D'EAU :

nature	base de calcul	Client
TERRE-PLEIN, PONTON OU PLAN D'EAU	Le m2 , par an	8,52 €

CONSTRUCTION (hangar, préfabriqué, bureau, bâtiment, amphithéâtre) :

nature	base de calcul	Client
CONSTRUCTION (hangar, préfabriqué, bureau, bâtiment, amphithéâtre)	Le m2 , par an	27,92 €

CONSTRUCTION destinée à un usage à forte valeur ajoutée (terrasse, parking, restaurant) :

nature	base de calcul	Client
CONSTRUCTION destinée à un usage à forte valeur ajoutée (terrasse, parking, restaurant)	Le m2 , par an	15,11 €

En outre, pour les occupations à usage commercial permettant de tirer un bénéfice financier direct de l'occupation :

-2,5% du chiffre d'affaires réalisé sur la totalité du domaine public portuaire

Concernant ces activités, le minimum de perception est fixé à :

nature	base de calcul	Client
Terre-plein, ponton ou plan d'eau	minimum de perception	630,94 €
Construction (hangar, préfabriqué, bureau, bâtiment, amphithéâtre)	minimum de perception	1 260,67 €
Construction destinée à un usage à forte valeur ajoutée (terrasse, véranda, parking, restaurant)	minimum de perception	1 260,67 €

Pour les associations dont l'activité en rapport avec le monde maritime et ouverte à tout public, est désintéressée et concourt à la satisfaction d'un intérêt général, minoration des tarifs précédents de 50% y compris le minimum de perception.

TOURNAGES ET PRISES DE VUES :

FRAIS DE GESTION DE DOSSIER :

nature	base de calcul	Client
Long-métrage, film publicitaire, fiction et série-télé, programme de flux (plateau TV)	Forfait / jour	659,75 €
Court-métrage, clip, film institutionnel	Forfait / jour	355,25 €
Documentaire, magazine, reportage	Forfait / jour	0,00 €

TOURNAGES EN EXTERIEURS OU EN INTERIEURS :

nature	base de calcul	Client
Long-métrage, film publicitaire, fiction et série-télé, programme de flux (plateau TV)	Forfait / jour	406,00 €
Court-métrage, clip, film institutionnel	Forfait / jour	406,00 €
Documentaire, magazine, reportage	Forfait / jour	0,00 €

CANALISATIONS ENTERRÉES (emprise de plus ou moins d'un mètre) et passages de câbles divers :

nature	base de calcul	Client
Le mètre linéaire (ml)	ml / an	12,67 €
Minimum de perception	Minimum de perception	630,94 €

CANALISATIONS AÉRIENNES (emprise de plus ou moins d'un mètre) et passages de câbles divers :

nature	base de calcul	Client
Le mètre linéaire (ml)	ml / an	15,20 €
Minimum de perception	Minimum de perception	757,14 €

LOCATION DE FIBRES OPTIQUES :

nature	base de calcul	Client
2 brins	par mètre / par an	0,5062 €
4 brins	par mètre / par an	0,8998 €
Location de fourreaux	ml / an	2,2496 €

CONNEXION INTERNET FIBRE :

nature	base de calcul	Client
5 Mb/s	forfait mensuel	47,65 €
10 Mb/s	forfait mensuel	88,65 €
15 Mb/s	forfait mensuel	132,99 €
20 Mb/s	forfait mensuel	170,66 €
30 Mb/s	forfait mensuel	205,64 €
50 Mb/s	forfait mensuel	273,72 €
100 Mb/s	forfait mensuel	342,43 €
200 Mb/s	forfait mensuel	470,45 €
300 Mb/s	forfait mensuel	590,68 €
400 Mb/s	forfait mensuel	690,00 €
500 Mb/s	forfait mensuel	784,09 €
1 000 Mb/s	forfait mensuel	1 244,09 €

Les coûts de connexion initiaux sont à la charge du demandeur. Nous consulter pour toute autre prestation liée aux connexions internet.

LOCATION :

nature	base de calcul	Client
Pontons flottants	par m ² / par an	536,53 €
Garde-corps	ml / an	210,34 €

FRAIS DE RECOUVREMENT FORCÉS :

nature	base de calcul	Client
Par dossier	Par dossier	40,60 €

PAIEMENT DES FACTURES :

En cas de factures de redevances d'équipement non contestés et non payées dans un délai de 45 jours fin de mois, et après l'envoi par les services financiers d'une lettre recommandée avec accusé de réception restée sans réponse, l'exploitant du port se réserve le droit de suspendre la fourniture de tout équipement et de tout service, sans préavis.